



2nd comité de pilotage

28 septembre 2023

Saint Marceau sur Sarthe

Compte-rendu de réunion

Version	Rédacteur	Vérificateurs	Date d'envoi	Commentaires
V 1.0	Eric LE BORGNE	Maud COURCELAUD – Adrien LAUNAY	28/09/2023	RAS

Personnes présentes :

1	AUREGAN Christelle	Vice-présidente de la CLE
2	BERARD Francis	Vice-président de la CLE
3	BERTHOU Enora	Syndicat Mixte Sarthe amont
4	BERTOLINO Olivier	Syndicat Mixte Sarthe amont
5	BISSON Anthony	Syndicat Mixte Orne Saosnoise
6	COURCELAUD Maud	Agence de l'Eau Loire Bretagne
7	DUBOIS-SCHMITT Agnès	Maire de St Marceau sur Sarthe
8	FAVIER Lisa	Captages prioritaires Sarthois
9	GAGNOT Philippe	Syndicat Mixte Orne Saosnoise
10	GRANET Sandra	DDT 72
11	GUY Michel	La Guierche
12	JUILLET Joël	Commune d'Aigné
13	LAUNAY Adrien	Région Pays de la Loire
14	LE BORGNE Eric	SbS- Sage Sarthe amont
15	OLLER Jérémie	Comm. Urbaine Alençon
16	PAIN Florence	Vice-présidente de la CLE et élu au SbS
17	PERRAULT Samuelle	Conseil départemental Sarthe
18	PROUST Anne	Chambre régionale Agriculture Pays de la Loire
19	ROZENBERG Laetitia	Agrocampus Germinière
20	SAILLANT Guillaume	Syndicat Mixte Orne Saosnoise
21	SCHAEPELYNCK Catherine	Chambre régionale Agriculture Pays de la Loire
22	THOMAS Hélène	Le Mans Métropole

Personnes excusées :

Pascal DELPIERRE, Mickael DUCKMAN et Line TROUILLARD

Après une introduction présentée par Mme PAIN et un mot d'accueil de Mme DUBOIS-SCHMITT, Maire de Saint-Marceau sur Sarthe (mettant en évidence les problématiques que rencontre sa commune vis-à-vis des PFAS (polluants éternels)), Eric LE BORGNE indique qu'une modification a eu lieu suite à la signature sous forme d'un avenant, intégrant désormais le programme de gestion des pollutions diffuses des captages en eau potable prioritaires de la Sarthe.

Maud COURCELAUD met en avant la couverture totale des contrats territoriaux sur le bassin de la Sarthe. Le taux d'engagement d'un point de vue financier reste faible, avec un taux d'engagement des actions (lancement) de 32 % en 2022 et 48 % en 2023. Ce point est à moduler notamment avec les actions menées par le bassin de l'Orne Saosnoise qui dispose de tarifs unitaires de travaux très compétitifs, permettant de réaliser de nombreux travaux pour des coûts bien inférieurs à ce qui avait été évalués.

Adrien LAUNAY & Eric LE BORGNE abondent les remarques de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne concernant le faible engagement, puisque les actions du Syndicat Mixte Sarthe amont (qui vient de se créer) et de l'Orne Saosnoise n'ont pas encore été lancées (engagement), alors qu'il s'agit des plus gros montants aidés.

Adrien LAUNAY apporte un point de vigilance concernant la faible consommation de l'enveloppe régionale. Une attention toute particulière doit en effet être portée à l'engagement des actions, qui devra se faire avant septembre 2024 (afin d'être votées au plus tard en novembre 2024 = fin du contrat). Une réflexion devra se faire pour le prochain contrat afin de s'assurer que l'objectif fixé se fasse au regard des capacités financières de chacun.

Groupement des Captages prioritaires sarthois :

Lisa FAVIER indique qu'elle est l'animatrice de 7 captages en eau potable prioritaires, représentant au total 7 600 ha de surface agricole utile. L'ensemble de ces captages ne sont pas dans le périmètre du CTeau Sarthe médiane mais le choix a été fait de les intégrer qu'à un seul contrat afin de maintenir la dynamique de travail collective.

Il est à noter que sur les 7 captages d'eaux souterraines, un n'est pas un captage prioritaire (= La Fleurière) puisque fermé du fait de sa mauvaise qualité.

Suite à une question, Lisa FAVIER indique que le syndicat d'eau des basses vallées va fusionner avec le syndicat d'eau de Charnie Champagne, ce qui va pouvoir générer des éventuelles modifications après 2024 au sein du groupement.

Maud COURCELAUD rappelle que les actions sur les ressources souterraines en eau potable peuvent mettre plusieurs dizaines d'années pour montrer des résultats significatifs. De plus, il existe sur le bassin de la Sarthe amont des liens plus ou moins importants entre cours d'eau et aires d'alimentation des captages, comme la Vallée du Rutin (Syndicat Mixte Orne Saosnoise / captage de la Fleurière) et vraisemblablement le Rosay Nord (Syndicat Mixte Sarthe Amont / captages les moutonnières).

Christelle AUREGAN et Olivier BERTOLINO se questionnent sur la place du réglementaire et l'accompagnement qu'il semble urgent de mettre en œuvre auprès du monde agricole pour privilégier des cultures nécessitant moins d'intrants.

Sandra GRANET répond que la réglementation ne peut tout résoudre, d'autant que l'on sait qu'il existe un laps de temps important pour identifier des résultats.

Lisa FAVIER ajoute que le but du contrat du groupement est bien d'emmener le monde agricole vers des démarches d'amélioration et de leur proposer des débouchés.

Catherine SCHAEPELYNCK indique que plusieurs actions concernant les débouchés sont en cours, notamment avec la sylphie, le chanvre, la fourniture d'hydrogène...

Syndicat Mixte du Bassin de l'Orne Saosnoise (SMBOS) :

Les montants de travaux engagés auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (et en cours pour la Région Pays de la Loire) pour le contrat sont de 268 213 € (contre 1 052 253 € prévisionnel).

Le SMBOS vient de terminer les travaux du Contrat Territorial Milieux aquatiques (actions inscrites au sein du CRBV 2016-2018 et 2020) = restauration du ruisseau de l'Aunay et travaux sur Souigné sous ballon suite aux inondations de 2018.

Plusieurs travaux de restauration sont prévus pour ce contrat sur les ruisseaux du Rutin, de Bonvoisin, des Epinaux et du Tripoulain (268 213 € TTC). La forte diminution du montant des travaux prévus provient d'une part d'un marché public très favorable en termes de coûts unitaires mais aussi de blocages de certains riverains qui empêchent de lancer des travaux, anéantissant pour certains l'ensemble d'un projet.

Florence PAIN se questionne sur ce manque d'implication de certains riverains.

Maud COURCELAUD, Philippe GAGNOT et Guillaume SAILLANT répondent qu'il n'est pas possible d'obliger quelqu'un à faire des travaux sur une propriété privée. Les enjeux étant très forts sur ce territoire, il est préférable de se focaliser sur les secteurs où il existe un réel intérêt et où l'on s'assure que les deniers publics seront utiles.

Agrocampus la Germinière :

Laetitia ROZENBERG présente les actions portées par l'agrocampus sur l'année scolaire 2022-2023, soit 19 599 € d'actions réalisées.

Les difficultés rencontrées résident dans la mobilisation des équipes pédagogiques, avec qui il est nécessaire de présenter l'outil contrat territorial, ses possibilités et de construire des projets. De même, le périmètre du territoire du bassin Sarthe médiane peut s'avérer limitant pour lancer des démarches avec divers acteurs.

L'agrocampus a acquis une parcelle en prairie qu'elle va transformer en culture. Le projet est d'apporter diverses solutions techniques via des chantiers pédagogiques pour limiter l'impact de la culture sur l'érosion et le transfert des intrants et ainsi protéger au mieux le cours d'eau (Beaufeu).

Selon Laetitia ROZENBERG, il est nécessaire de d'abord parler d'agriculture et d'agronomie pour y intégrer de manière sporadique des liens vers la gestion de l'eau. Il n'existe pas un « appétit » important des élèves pour les questions de l'eau, d'où la nécessité de les emmener vers ces sujets.

Saint SATURNIN :

Mickael DUCKMAN ne pouvant être présent, Eric LE BORGNE réalise la présentation des actions.

Ce dossier reste un sujet complexe, compilant de nombreux enjeux (plante invasive, fonctionnalité d'une zone humide, multi propriétés foncières, inondation, agrément pour la population, gestion des eaux pluviales...).

Le principal frein concerne le suivi du bureau d'étude, qui est chronophage pour la commune et nécessite des compétences techniques. Le Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire et le Syndicat u Bassin de la Sarthe assistent donc autant que possible la commune sur ce dossier.

Il est à noter la réalisation d'une étude menée par 3 élèves de la MFR de la Ferté Bernard. Ces derniers ont réalisé des inventaires et prochainement une animation avec la population.

Syndicat Mixte Sarthe Amont (SMSA) :

Olivier BERTOLINO, vice-président du Syndicat, fait part de l'état d'avancement de cette toute nouvelle structure qu'est le SMSA. Depuis le début de l'année, il a fallu organiser le syndicat en investissant sur le matériel (bureaux, logiciels...), en recrutant le personnel... Cette première phase de démarrage se terminant, le syndicat s'investit désormais sur la réalisation d'étude et le lancement de travaux.

Enora BERTHOU présente les propositions de hiérarchisations des actions à mener, qui doivent être validées en comité syndical.

Maud COURCELAUD indique qu'il est souvent compliqué pour un syndicat de démarrer, étant donné qu'il est à la fois nécessaire de se faire connaître et de disposer de compétences techniques et administratives. Les liens déjà réalisés avec les techniciens de l'Orne Saosnoise et le Mans Métropole sont intéressants et méritent d'être développés.

Laetitia ROZENBERG propose aux structures réalisant des travaux d'en faire part à l'agrocampus de la Germinière afin de faire participer les élèves aux actions.

Commune de la GUIERCHE :

Michel GUY présente les projets de plantations de la commune, qui ont évolué suite aux échanges avec Samuelle PERRAULT du Conseil départemental de l'Orne, les élus de la commune et Eric LE BORGNE du Syndicat du Bassin de la Sarthe. Il est maintenu la plantation d'une haie le long du ruisseau de Vilvayer afin de freiner l'érosion des parcelles et limiter les inondations. Il est venu s'ajouter la création d'un verger (non financé par le contrat), qui sera lui-même bordé par une haie sur talus en zone de forte érosion. Cette réfection du projet vient apporter une réelle plus-value au projet initial.

En ce sens la commune envisage déjà de continuer sa démarche de plantation.

Chambre d'Agriculture régionale Pays de la Loire

Anne PROUST présente les travaux d'un groupe d'agriculteurs (historiquement groupe 30 000) présents en partie sur le captage de Pentvert.

Lisa FAVIER fait part de son intérêt sur ce projet et souhaiterait que soit mis en place un lien entre ce groupe et les actions menées par le groupement des captages prioritaires.

Maud COURCELAUD rappelle que cette action a été intégrée dans le CTeau Sarthe médiane en amont de celle des captages prioritaires. Néanmoins, désormais, il est en effet intéressant de faire le lien entre les deux, d'autant que l'action de la chambre n'est pas fermée au périmètre de l'aire d'alimentation de captage de Pentvert, permettant ainsi d'agir avec d'autres leviers.

Chambre et groupement des captages conviennent de l'intérêt de mutualiser leurs actions et proposent de s'organiser une rencontre dédiée à ce sujet.

Eric LE BORGNE fait part de son souhait de participer autant que possible aux rencontres et échanges avec ce groupe.

Syndicat du Bassin de la Sarthe :

Eric LE BORGNE présente les travaux menés avec le CAUE sur les économies d'eau au sein des espaces verts.

Christelle AUREGAN indique qu'il lui semble nécessaire de réaliser une synthèse du guide si l'on souhaite une appropriation par les agents communaux.

Maud COURCELAUD fait part de l'intérêt du projet par les SAGE voisins et l'intérêt de rendre les collectivités comme des modèles auprès des autres usagers.

Eric LE BORGNE a également présenté les actions de sensibilisation menées à l'échelle du Syndicat du Bassin de la Sarthe sur la partie ligérienne. Les acteurs sensibilisés sont les collégiens (5^{ème}), soit 2 collèges en 2023 et les étudiants agricoles. La difficulté a résidé en 2022-2023 à mettre en œuvre la mutualisation de la démarche initialement portée par la CLE du SAGE Sarthe amont sur le bassin de la Sarthe.

Commune d'Aigné :

Joël JUILLET fait part de l'engagement de la commune de mettre en avant la zone humide bordant la zone constructible. Il est projeté la création de deux mares sur cette zone humide afin de sensibiliser la population et des plantations d'osiers.

Communauté Urbaine d'Alençon (CUA) :

Jérémy OLLER indique la CUA est intégrée au sein de deux contrats : CT Sarthe amont et CTeau Sarthe médiane. La CUA a également pris du retard dans ses projets, notamment du fait de démarches réglementaires quelque fois plus compliquées que prévues. Les travaux ont été jusqu'alors menés sur la partie ornaise, d'où l'absence de demande de financement à ce jour sur le CTeau Sarthe médiane.

En 2024, il est prévu des actions sur le territoire sarthois, notamment des travaux sur la continuité écologique du moulin de Roullée et la mise en place d'une politique de lutte contre les pollutions diffuses. La difficulté pour le moulin de Roullée réside dans l'alimentation des annexes hydrauliques, qui sont anthropiques et dont les usages d'abreuvement sont en périls.

Catherine SCHAEPELYNCK ajoute qu'il existe beaucoup d'éleveurs disposant de mesure agri environnementales sur ce secteur où l'usage de l'eau pour l'abreuvement est indispensable.

Francis BERARD fait également part de l'impact de cet ouvrage sur le bon écoulement de la Pervenche, générant des sur-inondations sur la commune de Blèves.

VivAGRI 72 :

Anne PROUST présente les travaux menés par ce groupe, qui viennent prolonger les actions déjà menées via le Contrat Régional bassin versant 2016-2018.

La journée capital Sol 2022 a été annulée faute de suffisamment d'inscrits. Un report est programmé le 21 novembre 2023 au Bailleul (bassin de l'Argance sur le SAGE Loir).

Catherine SCHAEPELYNCH ajoute que l'expert qui sera présent le 21 novembre est François LAURENT, maître de conférences de la faculté du Mans, spécialisé sur les relations entre l'agriculture et l'environnement, et plus spécifiquement pour cette journée sur l'eau et le sol.

BILAN :

Il existe désormais au sein du contrat territorial eau Sarthe médiane une réelle hétérogénéité d'actions, qui vont de la restauration des milieux aquatiques, à l'eau potable, au plan d'eau, à l'érosion des sols...

Il est à noter que l'action du Syndicat Mixte de l'Orne Saosnoise sur « Actions de sensibilisation du monde agricole aux pratiques favorables à la qualité des milieux aquatiques sur le BV de la Gandelée » ne sera pas lancée.

Maud COURCELAUD ne souhaite pas que cette action soit retirée du contrat maintenant et privilégie plutôt de trouver un autre maître d'ouvrage pour porter cette action.

Maud COURCELAUD & Adrien LAUNAY souhaiteraient qu'une rencontre avec les porteurs de projets ait lieu avant le début de l'été pour consolider le bilan technique et préparer les années suivantes (2025-2027) tout en prenant en compte les retours d'expériences des années 2023-2025.

Adrien LAUNAY ajoute qu'il est important de se rendre compte que la Région s'engage désormais sur des périodes de 2 ans au lieu de 3 ans auparavant pour justement pouvoir répondre au mieux aux demandes financières. Des demandes surévaluées pénalisent ainsi tous les autres projets. Une vigilance de la part de la Région sera donc apportée pour le prochain contrat.

Florence PAIN clôture le copil à 12h20.